

la terre glaise ou de potier, imbibée de vinaigre, étendez-en sur les taches et laissez-la quelques heures; puis lavez-le, et réitérez cette opération et le lavage, si les taches sont déjà vieilles.



STE. ANNE, RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Ste. Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest VENDREDI, le 10me jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Ste. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécifications des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résidant à Ste. Anne, le et après SAMEDI, le 27me jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres; et de plus, un mandat de banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux, aux prix et aux conditions spécifiées dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour le dit accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de cinq par cent, sur la somme totale du contrat; dont le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt-dix par cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }
et Canaux. }
Ottawa, 29 août 1879.

Terre à vendre à St. Pacôme.

Le soussigné offre en vente une terre de 5 arpents et trois perches de front sur 20 arpents de profondeur, située à un mille de l'Église de St. Pacôme, comté de Kamouraska, à 6 arpents des moulins à scie des MM. King, et à 8 arpents du moulin à farine; la proximité de la rivière permet de sauver pendant l'été tout le bois nécessaire pour le chauffage en hiver. Cette terre est en parfait état de culture, avec maison neuve et autres bâtisses en bon ordre. Aussi à vendre trois autres circuits situés à la Rivière-Ouelle, et une terre en bois debout ayant 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, avec érablière, située à St. Pacôme. Le voisinage des chantiers des MM. King offre un débouché facile à la vente des produits de la terre. Conditions de vente faciles. S'adresser, sur les lieux, à

JEAN-BAPTISTE HUDON, cultivateur.

A VENDRE

Blé d'automne de Québec, rendant vingt pour un

Prix: \$1 le pot; 50 centins la pinte.
Expédié franco par la malle. Adressez:

L'ABBE PROVANCHER,
CAP-ROUGE, P. Q.

11 Septembre 1879.



CONTRAT DES MALLEES.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI,

Le 19 Septembre,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, du 1er JANVIER prochain, 1880.

PONT DE BATISCAN et ST. STANISLAS, six fois par semaine;

LAMPTON et VALLEFORT, trois fois par semaine;

MATANE et STE. ANNE DES MONTS, trois fois par semaine;

ST. GERVAIS et ST. LAZARE, trois fois par semaine;

STE. LUCE et STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de Soumissions obtenus aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux places intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 31 juillet 1879. }

21 août 1879.

TRAITÉ PRATIQUE,

SUR

L'élevage des moutons en Canada.

PAR

M. Eugène Casgrain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra un immense service, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leur troupeau de moutons.

Ce petit traité est en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes et chez J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, St. Roch de Québec; C. Crémazie, libraire, rue Buade, Québec.—Prix du volume, 18 centins.

FIRMIN H. PROULX, Editeur.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.